

# Avis Technique 14+5/03-844\*04 Ext

Extension de l'Avis Technique 14+5/03-844\*V1 "Capteurs solaires EURO C20 HTF"

Capteurs solaires

Capteur solaire  
Solar collector  
Sonnenkollektor

## HELIOPLAN

**Titulaires :** WAGNER & Co SOLARTECHNIK GmbH  
Zimmermannstrasse 12  
D-35091 Cölbe

Tél. : 00 49 6421 8007 278 / 0825 011 031  
Fax : 00 49 6421 8007 22  
Internet : [www.wagner-solaire.com](http://www.wagner-solaire.com)  
Courriel : [info\\_fr@wagner-solaire.com](mailto:info_fr@wagner-solaire.com)

**Distributeurs :** ACV France  
Zi MI PLAINE  
31 rue Ampère  
F-69680 Chassieu

Tél. : 04 72 47 07 76  
Fax : 04 72 47 08 72

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

rubrique :

Produits de la Construction  
Certification  
Procédés solaires

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupes Spécialisé n° 14+5**

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires  
Toitures, couvertures, étanchéité

Vu pour enregistrement le 12 octobre 2006



Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" et le Groupe Spécialisé n° 5 "Toitures, couvertures, étanchéités" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques ont examiné le 3 juillet 2006 la demande présentée par la société WAGNER & Co Solartechnik GmbH, bénéficiaire de l'Avis Technique 14+5/03-844\*V1 relatif au capteur solaire plan "EURO C20 HTF", de voir étendre cet Avis Technique au même équipement distribué par la société ACV France, sous la dénomination commerciale "HELIOPLAN". Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un Certificat CSTBat attaché à l'Avis, délivré par le CSTB.**

Compte tenu :

- de l'engagement de la société WAGNER & Co Solartechnik GmbH de ne fournir à la société ACV France, en vue de la commercialisation sous la dénomination "HELIOPLAN" que l'équipement "EURO C20 HTF" qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société ACV France de ne distribuer, sous la dénomination "HELIOPLAN", que l'équipement "EURO C20 HTF" que fabrique et lui fournit la société WAGNER & Co Solartechnik GmbH,
- que l'assistance technique sera assurée par la société ACV France,

Les Groupes Spécialisés n° 14 et 5 formulent, concernant l'équipement "HELIOPLAN" distribué par la société ACV France, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14+5/03-844\*V1, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 14  
Le Président  
A. DUIGOU*

*Pour le Groupe Spécialisé n° 5  
Le Président  
Cl. DUCHESNE*